



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 56097

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'existence de classements internationaux d'universités, et plus particulièrement sur l'annonce le 13 mai 2014 du lancement d'un nouveau classement financé en partie par l'Union européenne. Ce classement, désigné par les termes anglais « U-Multirank », intégrera davantage de critères que les classements traditionnels, ce qui devrait donner lieu à une représentation plus équitable et favorable aux universités européennes et notamment françaises. Jusqu'à présent, les classements mondiaux, comme celui de Shanghai, étaient axés sur la recherche, le nombre de prix Nobel et les articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture. Ils se basaient donc sur un nombre limité de données par la suite agrégées, normalisées, pondérées. Cette méthode posait un certain nombre de questions sur la pertinence des variables, de leur poids dans le mode de calcul, dans le mode de comptabilisation et finalement de la transformation de ces données en un classement. Par conséquent, ces critères étaient excluants pour de nombreuses universités ; trois cents d'entre elles n'ont jamais figuré dans le moindre classement mondial. Ainsi, dans le classement de Shanghai de l'année 2013, seules quatre universités françaises font partie des cent premières (l'université Pierre-et-Marie-Curie, Paris-sud, l'École normale supérieure, ainsi que l'université de Strasbourg, qui a fait son entrée en 2013). Le classement de 2013 fait encore une fois la part belle aux universités anglo-saxonnes et surtout américaines, qui occupent huit des dix premières places et dix-sept des vingt premières du top 500. À la différence des classements traditionnels, U-Multirank s'appuie sur cinq critères principaux, dont le principe d'excellence en matière de recherche, dominant dans les autres classements internationaux, ne fait pas partie. Il prend en compte l'utilisation de nouveaux instruments en ligne, les performances en matière de recherche, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, l'ouverture sur l'international, la réussite en matière de transfert de connaissances (partenariats avec des entreprises et avec des *start-ups*) et l'action régionale. Même s'il prend en compte davantage de critères, le nouveau système de classement ne fait pas l'unanimité pour autant. La Ligue européenne des universités de recherche (LEUR) s'est retirée du projet alors qu'elle en faisait partie à l'origine. Le projet U-Multirank suscite de nombreuses réserves pour ses détracteurs qui pointent un manque de données fiables, probantes et valides, notamment en matière de comparabilité des systèmes universitaires entre les pays, de contraintes qui pèsent sur les universités lors de la collecte de données, et du manque de vérification sur le terrain durant le processus de classification. U-Multirank, en valorisant de nombreux établissements d'excellence, permettra aux étudiants de faire des choix mieux éclairés quant aux lieux de leurs études et fournira une image plus précise des résultats obtenus par les universités. En outre, nous pouvons espérer que ce nouveau classement rendra plus attractives auprès des étudiants internationaux les universités et grandes écoles françaises. Cependant, comme nous l'avons dit, il suscite des réserves au niveau de sa méthodologie, et c'est la raison pour laquelle il souhaitait attirer son attention sur le sujet dans le but de connaître la position du Gouvernement sur ce nouveau classement intéressant mais controversé.

Texte de la réponse

S'ils offrent des indicateurs plus ou moins pertinents à observer, les classements universitaires ne définissent pas la politique du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif continuera d'être celui d'une action visant à préserver et renforcer l'excellence de la recherche française, dans le cadre de ses spécificités et de son organisation. Quant au projet U-Multirank (UMR) de l'Union européenne, il a été conçu pour proposer un classement mondial des établissements d'enseignement supérieur (EES) intégrant davantage de critères que les classements existants (classement « multicritères »). Le caractère « multicritères » fait d'ailleurs d'UMR davantage une « classification » qu'un véritable « classement » des établissements d'enseignement supérieur. Il diffère en cela du classement dit de Shanghai (Academic Ranking of World University" - ARWU) de l'université de Jiao Tong, créé en 2003 pour positionner les établissements d'enseignement supérieur de rang international les uns par rapport aux autres. Dans le projet U-Multirank, l'analyse d'un établissement repose sur cinq types de critères (enseignement et formation, rayonnement régional, internationalisation, recherche, innovation et transfert de connaissances). A chacune de ces catégories est associée une batterie d'indicateurs (5 à 10 par catégorie) permettant d'obtenir un "profilage" de l'établissement. Ces indicateurs permettent de caractériser l'intensité de l'engagement de l'établissement d'enseignement supérieur dans le type d'activité considéré. On peut, à l'aide de diagrammes appropriés, caractériser les établissements de manière visuelle et distinguer ainsi visiblement des établissements à "missions" variées : certains établissements apparaîtront comme plutôt axés sur les interactions avec le tissu économique régional tandis que d'autres apparaîtront davantage focalisés sur une recherche de niveau international. Néanmoins, U-Multirank ne rend pas compte de toutes les missions des établissements d'enseignement supérieur. Aussi, pour promouvoir une pluralité d'approches, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) soutient la conférence des Présidents d'Université (CPU) qui, en concertation avec les autres conférences, conférence des grandes écoles (CGE) et conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), s'est engagée dans la construction d'un système d'informations, "caractérisation des établissements français de recherche et d'enseignement supérieur" (CERES), à l'instar du projet allemand "University Ranking" du Centre for Higher Education (CHE - Allemagne). Les deux projets CERES et University Ranking ont été conçus pour être articulés avec U-Multirank (notamment pour la collecte des données). À la demande et avec les financements du MENESR, l'observatoire des sciences et des techniques conduit un projet qui comprend à la fois l'animation de la participation française au projet européen U-Multirank, et la conception et la mise en oeuvre du projet CERES, qui en constitue le complément sur le champ français. Le comité de pilotage de CERES compte plusieurs représentants du MENESR. Il est en charge notamment du choix des indicateurs et critères, parmi lesquels on peut citer la qualité des formations et services rendus aux étudiants, les liens des établissements avec les territoires, la recherche, la valorisation et le transfert de technologie, mais aussi l'insertion professionnelle, la poursuite d'études, l'accueil des étudiants handicapés, l'aide sociale, les services proposés par les collectivités, etc. La configuration de ce projet et l'association des différents partenaires, dont le MENESR, garantit donc une pluralité d'approches dans l'évaluation, et l'utilisation d'un socle de données fiables et partagées.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56097

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4185

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1763